

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 01.08.2025
Convocation faite
Le 18.07.2025**

**Délibération
N°2025-07-162**

**Autorisation au Président de
signer le marché n°25 AS 01
05 : accord cadre alloti à
bons de commande pour le
transport d'enfants et le
transport occasionnel de
personnes (période de
septembre 2025 à août 2028)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 25 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vendredi vingt-cinq juillet à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE (jusqu'au point n°2025-07-167 excepté les points n°2025-07-161 et n°2025-07-166), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (suppléante de M. Pascal GILLAU), M. Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Teddy BISKUPSKI (suppléant de M. Bernard DEFORGE), Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Bernard BŒUF (suppléant de M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2025-07-168 et pour les points n°2025-07-161 et n°2025-07-166, pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAU (suppléé par M^{me} Mireille LARCHER), Eric GUERINY (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à compter du point n°2025-07-155), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Bernard DEFORGE (suppléé par M. Teddy BISKUPSKI), Patrice PRINCE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Philippe RAVIDAT (suppléé par M. Bernard BŒUF), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ° (procédures formalisées),

Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code (accord cadre - bons de commande),

Considérant la fin du marché n° 22 AS 01 05, et la nécessité de renouveler le transport des enfants vers nos piscines communautaires,

Considérant la relève des seuils des appels d'offres à 221 000 € HT applicables aux marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 2025-04-092 bis du 14 avril 2025 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert et la publication d'un avis d'appel à la concurrence,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 21 juillet 2025 concluant à l'attribution des lots, comme suit :

Lot(s)	Désignation	Attributaires
1	Transport des enfants du secteur de GIVET/VIREUX dans le cadre d'activités scolaires et sportives	SA FRANCOTTE
2	Transport des enfants du secteur de FUMAY/REVIN dans le cadre d'activités scolaires et sportives	RDTA
3	Transport occasionnel de personnes	SA FRANCOTTE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- * **autorise** le Président à signer le marché de prestations de service de transport sous la forme d'un accord cadre à bons de commande allotis, de septembre 2025 à août 2028 avec les entreprises retenues pour chacun des lots.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

